



## Programme de santé au travail

**ARCHIBELLE SANTÉ & SPA** vous offre une vaste gamme de services de consultation et de services complets en Programme de santé au travail offert par notre équipe de professionnels de la santé et du bien-être spécialisé en Programme de santé au travail.

Nos professionnels de la santé en Programme de santé au travail peuvent vous aider selon vos problèmes spécifiques.

examens pré-emploi

évaluation des incapacités

l'opinion d'un expert médical pour:

- Commission de santé et sécurité au travail (CSST)
- Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- Assurances
- Régie des rentes du Québec

l'évaluation de l'aptitude au travail

consultation médico-légale

services préventifs :

- Cardiologie
- maladie infectieuse
- nutrition
- ergonomie

visite sur les lieux du travail

formation

- Programme promotion, information et prévention de la santé

programme d'aide aux employés: appui et consultation

- épuisement professionnel
- stress
- conflit
- dépendances

L'accès à nos services de médecine générale vous est accessible selon votre choix de l'un de nos forfaits, mais sans aucun besoin d'une recommandation d'un médecin.

**Catégorie des services:** Services de santé.

**Catégorie des Coûts:** Public ou Privé selon la participation<sup>(1)</sup> ou la non-participation du médecin omnipraticien<sup>(2)</sup>

**Couverture:**

**Régime Public:** Les frais pour les services de la santé en Programme de santé au travail ci-dessus sont couverts par la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (R.A.M.Q.) dans la province de Québec si le médecin omnipraticien est participant<sup>(1)</sup>. Advenant que le médecin omnipraticien ne soit pas participant<sup>(2)</sup>, vous devrez donc défrayer la totalité des coûts des services avec vos propres ressources et selon le mode et les conditions de paiement exigés ci-dessous.

Pour connaître si la régie de votre province couvre les frais pour les services de la santé en Programme de santé au travail, vous devez vous informer directement auprès des autorités concernées ou si vous êtes membre d'Archibelle santé & Spa, communiquez avec nous.

**Assurances<sup>(3)</sup>:** Les frais de la totalité ou de certains services offerts en Programme de santé au travail, peuvent être couverts partiellement ou totalement par vos assurances personnelles, toutefois, il est de votre responsabilité de vous informer.

**Prix Participant<sup>(4)</sup>:** Disponible sur demande<sup>(6)</sup>

**Prix non-Participant<sup>(5)</sup>:** Disponible sur demande<sup>(6)</sup>

**Mode de paiement:** Carte de crédit ou chèque<sup>(7)</sup>.

**Conditions de paiement:** Au moment de la réservation ou de la prise de rendez-vous.

1. médecin omnipraticien affilié à la régie de la province ou il pratique.
2. médecin omnipraticien désaffilié de la régie de la province ou il pratique.
3. Assurances privées, collectives ou individuelles.
4. Prix pour la référence à un médecin omnipraticien affilié à la régie de la province ou il pratique.
5. Prix pour la référence et/ou la consultation avec un médecin omnipraticien. Les prix vous seront communiqué selon votre statut de membre ou de client ponctuel des services d'Archibelle Santé & Spa. Les prix sont classés de la manière suivante:

a) Pour les références avec un médecin omnipraticien participant, les prix comprennent selon votre statut de membre ou de client ponctuel, les frais de consultation, de référence et d'administration d'Archibelle Santé & Spa.

b) Pour les références à un médecin omnipraticien non-participant, les prix comprennent selon votre statut de membre ou de client ponctuel, les frais de consultation, de référence et d'administration d'Archibelle Santé & Spa et les frais pour la première visite seulement et de la consultation avec le médecin omnipraticien, sous réserve et selon votre forfait et de ses frais d'administration. Le médecin omnipraticien vous prendra en charge s'il y a lieu, ou vous donnera une référence médicale qui nous permettra de vous orienter vers les ressources médicales nécessaires afin de poursuivre votre démarche et de nous permettre d'effectuer avec vous le suivi.

7. Pour les paiements par chèque vous devez vous assurer de prévoir les délais d'encaissement du chèque afin de vous assurer que nous auront le temps nécessaire pour encaisser les fonds avant la date prévus de votre rendez-vous.

N'hésitez pas à communiquer avec un de nos représentants du service à la clientèle pour toute information ou pour prendre un rendez-vous.

**Pour obtenir de plus amples informations, soumettre une demande électronique à:**

[solutions@archibellecanada.com](mailto:solutions@archibellecanada.com)

Ou si vous préférez parler à un **Assistant** personnel d'**Archibelle Santé & Spa**,

S.V.P. communiquez avec nous maintenant.

International : +1. 450. 622. 5259

Amérique du Nord : 1. 866. 622. 5259

Ou visitez :

W: [www.archibellesantespa.com](http://www.archibellesantespa.com)

Votre **Assistant Personnel d'Archibelle Santé & Spa** sera à votre écoute pour évaluer votre situation et vous orienter vers les ressources adéquates selon vos besoins spécifiques.

Conditions applicables : voir conditions d'utilisation.

ARCHIBELLE MC/MD marque de commerce déposée, utilisée sous licence par le groupe de compagnies Archibelle. © 2010 Archibelle Santé & Spa, Tous droits réservés.

Archibelle 

Santé & Spa

**Ma Santé, Ma Vie**

[www.archibellesantespa.com](http://www.archibellesantespa.com)

par/by 